

SFPA : Modification du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;

Vu l'arrêté d'accréditation de l'UBS du 01/07/2022 en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu l'avis de la CFVU du 12 février 2026 ;

L'UBS souhaite fermer le DAEU B à partir de la rentrée universitaire 2026-2027 au regard :

- du faible nombre d'étudiants inscrits chaque année en DAEU scientifique (B),
- de l'insuffisance de la volumétrie pour permettre certaines options obligatoires (ex physique),
- des faibles taux de réussite,
- de la fermeture de la plateforme proposée jusqu'en 2024-2025 par l'université de Rennes permettant le suivi des cours à distance,
- de la difficulté à coordonner les enseignements et les examens avec le CNED lors de l'année 2025-2026
- d'un coût de gestion important au regard de la performance du diplôme.

Les étudiants du territoire souhaitant suivre un DAEU B seront orientés vers le dispositif SONATE, permettant le suivi des enseignements à distance.

En parallèle, l'UBS souhaite se recentrer sur le DAEU A littéraire et le renforcer.

Le DAEU A resterait déployé sur Vannes et Lorient, en présentiel et en distanciel avec l'Université de Rennes2.

2 matières obligatoires : Français (60H) et Anglais (60H)

2 matières facultatives à choisir parmi :

- Histoire (présentiel Vannes ou Lorient ou distanciel Rennes 2) – 60H
- Géographie (présentiel Vannes ou Lorient ou distanciel Rennes 2) -60H
- Mathématiques (présentiel Lorient) -60H
- Informatique de gestion (présentiel Vannes) -60H

Le seuil minimum d'ouverture de chaque option est fixé à 9 stagiaires pour permettre l'ouverture d'un module en présentiel. En dessous de ce seuil, les stagiaires seront invités à se reporter sur une autre matière ou à basculer en distanciel le cas échéant.

Certification Pix : le passage de la certification Pix sera proposé à l'ensemble des étudiants du DAEU.

Conformément à l'arrêté, le diplôme ne peut être accordé qu'aux étudiants ne justifiant pas du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense ou ne bénéficiant pas de la procédure de validation des acquis.

Le tarif du DAEU A est inchangé par rapport à 2025-2026 : 71€ le module auquel s'ajoutent les droits d'inscription fixés par arrêté ministériel

Aussi, en parallèle, en 2026-2027, les modules de formation du DAEU A seront aussi ouverts aux personnes déjà titulaires du bac ou équivalent afin qu'ils bénéficient d'une remise à niveau en vue du passage de concours par exemple.

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 17 mars 2026

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



Cette remise à niveau ne donnera pas lieu à délivrance du diplôme : une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de la formation.

Le tarif proposé est 172€ par module auquel s'ajoutent les droits d'inscription fixés par arrêté ministériel.

Le modèle économique travaillé avec le service du contrôle de gestion est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la fermeture du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) B et l'ouverture d'options supplémentaires en DAEU A à partir de la rentrée universitaire 2026-2027.

Documents en annexe :

- Modèle économique

Décompte des votes :	<i>Suffrages exprimés :</i>	22
<i>Membres en exercice :</i>	31	<i>Pour :</i> 22
<i>Membres présents :</i>	13	<i>Contre :</i> 0
<i>Membres représentés :</i>	10	<i>Abstentions :</i> 1

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

